

# Le PDDAA et la politique de pêche en Afrique: poursuivons-nous une réforme adéquate?

Ces dernières années, on a beaucoup parlé de l'agriculture comme facteur essentiel de réduction de la pauvreté et de croissance économique.

En 2003, le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a lancé sur le continent africain le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (*Comprehensive African Agriculture Development Programme-CAADP*) dans le but d'attirer des contributions significatives de la part des bailleurs de fonds, en vue de donner un nouvel élan au développement agricole. Bien que la pêche fasse officiellement partie du PDDAA, ce secteur doit encore démontrer sa capacité à contribuer aux objectifs du programme. Le présent Point Info passe en revue les principales questions stratégiques relatives à la pêche en Afrique. Il met notamment en question le modèle actuel (l'approche dite «basée sur la richesse»), proposé comme «couverture tous risques» des politiques de pêche du continent, et examine pourquoi ce modèle n'est peut-être pas le plus adéquat pour les petits pêcheurs africains.

## Une situation sombre en apparence

La valeur sociale et économique de la pêche en Afrique est énorme, mais reste largement méconnue. Pour quelque 200 millions de personnes – soit environ 30% de la population du continent – le poisson est la principale source de protéines animales et une source importante de micronutriments essentiels (Heck et al., 2007). Dix millions d'Africains – dont beaucoup de petits exploitants approvisionnant en denrées alimentaires les marchés locaux et sous-régionaux – tirent directement leurs moyens de subsistance de la pêche, tandis qu'ils sont encore 5 à 10 fois plus nombreux à pratiquer la pêche dans les eaux intérieures comme activité secondaire, mais indispensable, dans les zones rurales. Le poisson est aussi le principal produit d'exportation agricole de l'Afrique (comme dans d'autres pays en voie de développement) et la pêche constitue une part significative de certaines économies nationales. Pourtant, selon certains observateurs, la situation est plutôt sombre.

Le conseiller en matière de pêche auprès au ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID – Department for International Development), par exemple, a indiqué aux participants à la première Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CMAPA), organisée en septembre 2010 sous les auspices de l'Union africaine (UA) et du NEPAD, que la mauvaise gestion dans ce secteur faisait perdre 2 à 5 milliards de dollars par an à l'Afrique. Il a précisé que la seule pêche illégale représentait environ 1 milliard de dollars «volés» dans les eaux d'Afrique subsaharienne chaque année et a affirmé que la pêche, qui est pourtant l'atout naturel le plus renouvelable de l'Afrique, n'attirait toujours pas suffisamment l'attention des bailleurs de fonds et des gouvernements nationaux de la région.

Son bilan pessimiste fait écho au récent Partenariat pour la pêche en Afrique (PPA), créé pour soutenir le PDDAA dans le domaine de la politique de pêche, qui souligne que «à quelques exceptions notables près, la gouvernance africaine de la pêche est généralement inefficace, ce qui entraîne une surexploitation économique des zones de pêche, souvent au-delà des limites biologiques durables. Les objectifs des politiques sont souvent mal orientés et des choix politiques d'apparence raisonnable ont souvent des conséquences invisibles» (PPA, 2010).

Selon les experts de la pêche, les problèmes proviennent de l'incapacité des acteurs du secteur à reconnaître la quantité de richesse (c'est-à-dire la «rente») que cette ressource peut générer et de leur tendance à adopter des stratégies économiques à court terme entraînant le gaspillage de cette rente et, par conséquent, la surexploitation de la ressource. Dans ce contexte, ils affirment que la seule solution est

de lancer une réforme radicale de la pêche, qui devrait avoir pour principal objectif de mettre en place des institutions «adéquates» permettant de recueillir la richesse énorme que la ressource est en mesure de générer (voir, p. ex., Leal, 2010). Comme l'a expliqué l'un de ces experts, alors que les ressources halieutiques sont limitées par la nature, il n'existe au contraire «aucune limite de ce genre à la valeur ou la richesse durable que peut générer leur exploitation» (Anon, 2010). Par conséquent, il faut un système institutionnel qui aide à recueillir «la richesse de l'océan» pour la transformer en surplus économique.

On a donc demandé aux participants à la CMAPA de rentrer dans leurs pays respectifs et de transmettre un message rassurant: la maladie de la pêche africaine sera bientôt guérie et le remède s'appelle «l'approche basée sur la richesse».

Le vrai problème est, bien entendu, que les choses ne sont pas si simples. S'il ne fait aucun doute que les ressources halieutiques – comme les autres ressources naturelles telles que les forêts, les pâturages ou l'eau – peuvent effectivement être surexploitées, il est un peu simpliste de réduire les problèmes de la pêche africaine à une question de gaspillage de la rente et de pêche pirate. Ce que nous proposons de faire dans la suite du présent Point Info, c'est de revisiter certains aspects du discours sur les pêches africaines, élaboré dans les milieux du PDDAA et du PPA. À cet effet, nous nous servons d'une série de documents stratégiques récents, publiés pour préparer la conférence CMAPA. Nous avons notamment l'intention de mettre en question certaines affirmations publiées dans ces documents stratégiques en mettant en évidence comment celles-ci ont conduit à «clore» le débat politique pour le limiter à une

seule une piste: celle de l'approche basée sur la richesse.

## La fonction de protection sociale de la pêche

D'abord, il semble raisonnable de se demander si la situation de la pêche en Afrique est réellement si sombre. Pas tout à fait. De nombreux experts de la pêche seront d'accord pour dire que la pêche et l'aquaculture représentent encore un potentiel largement inexploité en Afrique. Bien qu'une grande partie des zones de pêche côtières autour du continent africain soit pleinement exploitée voire surexploitée, il est évident que les zones de pêche intérieures restent plutôt saines. Elles totalisent près d'un quart de la production mondiale et pourraient encore être exploitées davantage. De même, la production de l'aquaculture a augmenté de 13% en moyenne entre 2005 et 2008 dans l'ensemble de l'Afrique, qui représente toutefois toujours moins de 1% de la production totale de l'aquaculture mondiale.

Au-delà de l'expansion potentielle de la pêche (qui est, comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus, intrinsèquement limitée par la nature épuisable de la ressource), il est sans doute plus important de reconnaître que la pêche dans le monde – et en particulier celle des petits pêcheurs – a joué jusqu'à présent – et continuera de jouer à l'avenir – un rôle remarquable dans la lutte contre la pauvreté, essentiellement grâce à sa capacité à absorber la main-d'œuvre excédentaire. Le nombre de pêcheurs à temps plein enregistrés dans le monde a augmenté à raison de 2,5% par an en moyenne au cours des 20 dernières années – et de 400% au total depuis 1950 – soit une expansion plus rapide que celle du secteur agricole (35% au cours de la même période). Autrement dit, le secteur de la pêche artisanale – tant dénigré pour

son sous-développement, son manque de productivité et son incapacité à générer des richesses – a été proportionnellement plus efficace pour absorber le surplus de main-d'œuvre non qualifiée dans les pays en voie de développement que le secteur agricole.

Toutefois, ces chiffres reflètent mal le fait que la pêche n'est pas nécessairement un «piège de pauvreté» ou une «activité de la dernière chance» dans lesquelles tombent les gens et dont ils ne peuvent jamais se dépêtrer – contrairement à ce qu'affirme parfois la littérature. L'analyse montre plutôt que le nombre de pêcheurs actifs dans les zones de pêche a fluctué considérablement au fil du temps, révélant la mobilité temporelle et professionnelle remarquable des populations, notamment en Afrique. Dans le cas du lac Mweru en Zambie, par exemple, des recherches récentes ont montré qu'entre 1992 et 1997, pas moins de 3 000 pêcheurs ont abandonné la pêche au profit d'opportunités dans d'autres secteurs (Jul Larsen et al., 2003). D'aucuns diront même que cette conclusion s'impose de manière plus générale: malgré la mobilité théoriquement réduite des pêcheurs en raison du capital investi dans le matériel de pêche, «pour la plupart des pêcheurs artisanaux, et surtout ceux des pays à faible revenu, le patrimoine investi dans la pêche n'est pas tellement important et la mobilité est relativement élevée» (Allison and Ellis, 2001, p. 383).

La littérature a décrit plusieurs mécanismes par lesquels les pêches jouent un rôle important de protection sociale (Tableau 1). Ceux-ci peuvent être regroupés en mécanismes d'«absorption de la main d'œuvre» et de «filet de sécurité» (voir p. ex. l'Encadré 1) et se sont révélés indispensables pour contribuer à la prévention de la pauvreté en Afrique subsaharienne. Il est cependant important de comprendre que ces différents mécanismes ont

## Tableau 1. Fonctions de protection sociale de la pêche artisanale

	Mécanismes de protection sociale	Bénéficiaires	Stratégies
Dimension de la pêche favorable aux pauvres:	Absorption de main-d'œuvre / soupape de sécurité: Les ménages ruraux pauvres dépendent plus fortement de ressources collectives	Les ménages pauvres incapables de maintenir un niveau de vie minimum	Stratégie ex ante contre la pauvreté structurelle à long terme
Capacité de filet de sécurité de la pêche	Effet de filet de sécurité : La pêche offre une source de subsistance alternative et/ou supplémentaire en cas de choc	Ménages vulnérables – en dessous du «seuil de pauvreté» ou non	Réaction ex post contre la pauvreté passagère / les chocs

**Source:** Béné et al. (2010).

réussi à empêcher plusieurs millions de personnes de s'enfoncer plus loin dans la pauvreté surtout parce que ces personnes ont été en mesure d'entrer dans le secteur de la pêche temporairement – ou pendant une période plus longue – soit pour remédier à des

### Encadré 1. La capacité de filet de sécurité de la pêche

En période de crise économique individuelle ou collective, la pêche peut apporter des sources alternatives ou supplémentaires de revenus, d'emploi et de nourriture aux ménages pauvres et vulnérables, dont les moyens de subsistance ont été temporairement réduits ou touchés par des chocs imprévus. Typiquement, un choc peut survenir, par exemple, lorsqu'un chef de ménage perd son emploi ou après de mauvaises récoltes. Les crises peuvent aussi prendre la forme de chocs covariants lorsque toute l'économie locale, voire nationale, se dégrade ou s'effondre soudainement. Guerres civiles, conflits militaires, déplacements de populations et catastrophes naturelles à répétition sont tous fréquents dans les pays en voie de développement et créent également des conditions dans lesquelles les ménages touchés se tournent vers la pêche comme source supplémentaire ou alternative de revenus, de nourriture ou d'emplois.

L'un des exemples les plus célèbres de la fonction de filet de sécurité que peut jouer la pêche artisanale est le cas du Lac Kariba à la frontière entre la Zambie et le Zimbabwe. À trois reprises, au cours des 40 dernières années, la pêche a fait office de filet de sécurité pour la population de l'Afrique australe. D'abord au milieu des années 1970, quand plusieurs milliers de mineurs occupés dans la ceinture du cuivre en Zambie ont perdu leur travail, ont migré vers la région du lac et se sont tournés vers la pêche comme moyen de subsistance alternatif; puis, quelques années plus tard, pendant la Guerre d'indépendance du Zimbabwe, plusieurs centaines de familles ont déménagé vers la région du lac pour des raisons de sécurité et se sont tournées vers la pêche pour assurer un revenu minimum en attendant une amélioration de la sécurité dans leur région d'origine. Des informations plus récentes laissent croire que la pêche joue à nouveau ce rôle tandis qu'un nombre croissant de Zimbabwéens retournent près du lac à la suite de l'effondrement économique récent de leur pays.

chocs ou à des crises imprévus (filet de sécurité) ou comme option de subsistance principale pour la main-d'œuvre (rurale ou urbaine) excédentaire (absorption de main-d'œuvre). Toutefois, ces fonctions de protection sociale ont été possibles grâce à la «porosité» du secteur (personnes entrant et sortant de la pêche), qui est précisément ce que les partisans de l'approche basée sur la richesse identifieraient comme un «échec» regrettable du système actuel de gestion des pêches en Afrique.

## Mettre en question le discours basé sur la richesse

Dans la logique des spécialistes de la pêche du PPA, le problème sous-jacent essentiel est certainement celui du «libre accès» à la pêche. «L'une des conséquences les plus dommageables est que les pêcheurs et les décideurs politiques considèrent les ressources halieutiques comme des denrées gratuites. Envisager la pêche de cette manière induit des comportements destructifs qui maximisent seulement les avantages pour ceux qui pratiquent la pêche» (PPA, 2010). Selon ce discours, le remède au problème est simple: nous devons «clôturer» la pêche, restreindre son accès à un nombre limité d'acteurs, au moyen d'un système efficace de droits de pêche. Ces mesures sont supposées entraîner la maximisation de la richesse du secteur (la rente économique), l'augmentation (ou la restauration) des profits des acteurs qui restent dans le secteur de la pêche et, vraisemblablement, la redistribution des bénéfices au reste de la société. L'argument est séduisant et l'approche a tenté de nombreux conseillers auprès des organismes de développement (y compris à la Banque mondiale, à la FAO et au DFID), qui considèrent le modèle basé sur la richesse comme la seule manière de créer assez de richesse à partir de la pêche pour contribuer à la croissance

économique et à la réduction de la pauvreté. Nous devrions souligner ici que les partisans de la perspective «basée sur la richesse» sont présents dans de nombreuses organisations, pas seulement au DFID, et que ce point de vue est né dans des pays qui sont passés à un secteur de la pêche fortement capitalisé et à faible main-d'œuvre (Norvège, Nouvelle-Zélande, Islande, etc.).

Le sort réservé aux ménages exclus de la pêche pendant ce processus de «réforme» n'est toutefois pas très clair. Certes, les experts reconnaissent: «Le changement exact dépendra des circonstances particulières de la zone de pêche et des choix concernant les droits d'usage et les dispositions fiscales. Il est cependant vraisemblable qu'il y aura une réduction de la part de main-d'œuvre et une hausse des profits (...). De tels changements peuvent entraîner des questions difficiles et il sera important d'analyser les effets potentiels des changements de politique et d'identifier des mesures atténuantes si nécessaire» (Anon, 2010) (mise en évidence par nos soins).

Quelle serait exactement la baisse de la part de la main-d'œuvre, ainsi que son coût social, si nous appliquions l'approche basée sur la richesse à la pêche africaine? Il est difficile de répondre directement à cette question, une telle réforme n'ayant jamais été mise en œuvre auparavant. Mais l'expérience d'autres régions du monde peut donner quelques premières indications (grossières). Sur la base de données historiques norvégiennes, Bene et ses collègues (2010) ont montré que la transformation de la pêche norvégienne (qui faisait vivre plusieurs centaines de milliers de petits exploitants avant la Deuxième Guerre mondiale) en un secteur puissant, générateur de richesses et fortement capitalisé, tel que nous connaissons aujourd'hui, s'est opérée au dépens d'une chute de 90 % du

nombre de pêcheurs. À l'échelle de l'Afrique, cela signifierait que sur les 10 millions de personnes qui dépendent directement de la pêche en Afrique, en tant que pêcheurs ou marchands de poisson à temps plein, environ 9 millions devraient abandonner le secteur de la pêche pour laisser au million restant l'occasion de créer des richesses et d'accumuler les rentes. Ce chiffre ne prend cependant pas en compte les autres paysans et personnes pauvres en ressources (environ 90 millions) qui recourent à la pêche dans le cadre d'une stratégie de subsistance diversifiée. Néanmoins, si nous « ignorons » cette population pour nous concentrer exclusivement sur les 10 millions qui dépendent directement de la pêche et si nous supposons que le revenu journalier dégagé par ces hommes et femmes s'élève à, disons, 3 dollars par jour, un calcul rapide du coût de remplacement suggère que la valeur de la fonction d'absorption de la main-d'œuvre de la pêche artisanale africaine (soit le processus permettant de maintenir ces 10 millions de personnes au-dessus du seuil de pauvreté de 1,25 dollars par jour) vaut 5,8 milliards de dollars par an. Cette valeur de 5,8 milliards de dollars équivaut – voire même est deux fois supérieure – aux 2 à 5 milliards de dollars qu'on estime perdus chaque année en raison de la « mauvaise gestion » de ces pêches. Autrement dit, même si le nouveau système de gestion mis en place était suffisamment efficace pour intercepter et redistribuer la rente générée (supposition douteuse s'il en est), la valeur créée ne serait même pas suffisante pour indemniser les personnes forcées à abandonner la pêche.

La sous-estimation (voire l'oubli pur et simple) du coût social de la réforme de la pêche n'est cependant pas le seul point faible de l'approche basée sur la richesse. Quand il s'agit de « démontrer » son succès de manière empirique, les experts font volontiers référence à des « pays où la pêche est de plus en plus

fructueuse, tels que l'Islande, la Norvège, les États-Unis, le Canada et l'Australie » (Anon, 2010).

Nous affirmons que si certains consultants internationaux, dans une situation similaire, débattaient des pistes conseillées pour le développement agricole en Afrique subsaharienne en faisant référence aux États-Unis, au Canada ou à la France pour prouver la pertinence de leurs modèles, leurs collègues – y compris ceux du Sud – feraient sans aucun doute remarquer le ridicule de l'argument. Il est désormais bien établi que les transformations structurelles et économiques que traversent les pays en voie de développement dans le cadre de leur évolution économique et sociale sont très différentes de celles qu'ont traversées, il y a plusieurs décennies, les pays aujourd'hui industrialisés. Étonnamment, cette réalité semble passer inaperçue dans les sphères de la pêche et les experts du Sud impliqués dans l'initiative du PPA semblent avaliser pleinement l'argument avancé par les conseillers partisans de l'approche basée sur la richesse.

Dans le même discours qui les amène à déclarer que « ce qui est vrai pour la Nouvelle-Zélande devrait être vrai pour le Mali » (voir ci-dessus), les experts de l'approche basée sur la richesse affirment également qu'il n'y a pas de différence entre pêche artisanale et pêche industrielle. Comme l'explique le document de réflexion intitulé « Wealth generation opportunities of African fish resources » (« Les opportunités de production de richesse de la pêche africaine ») : Il sera utile d'examiner dans quelle mesure cette représentation [pêche artisanale contre pêche industrielle] est utile en tant que point de départ d'une politique ou si les objectifs ultimes sont mieux atteints d'autres manières (p. ex. en incluant tous les pêcheurs, quelle que soit leur échelle, dans le cadre commun) » (mise en évidence par nos soins). Cette assertion devient encore plus

claire dans un autre document de fond, qui «souligne la généralité de l'analyse économique de la question de la pêche et le principe que [l'approche basée sur la richesse] apporte des solutions pratiques. Il faut la comparer à l'alternative qui continue de considérer la pêche artisanale comme qualitativement différente des autres modes de pêche (qui peuvent porter toutes sortes de noms: industrielle, à grande échelle, etc.). (...) Sur la base de cette position, la [gestion des pêches basée sur la richesse] considère la pêche artisanale comme un groupe d'exploitants des ressources halieutiques qui doit être intégré aux plans de gestion des pêches au même titre que tout autre usager» (Cunningham et al., 2009).

Il est relativement surprenant que certains experts internationaux puissent faire une telle déclaration après avoir travaillé dans la pêche pendant de nombreuses années. Il est cependant encore plus surprenant que les dirigeants africains et les experts de la pêche en Afrique la reprennent sans sourciller. En effet, un senneur norvégien moderne coûterait entre 150 et 250 millions de couronnes norvégiennes ( $\approx$  25 à 40 millions de dollars), alors qu'un canot de planches au Malawi coûte maximum 10 000 kwachas malawites (75 dollars), soit environ 300 000 à 500 000 fois moins cher. Le pêcheur norvégien qui travaille sur le senneur peut prendre jusqu'à 180 tonnes de poisson par an, tandis que le paysan-pêcheur de la vallée du Bas Shire au Malawi en capturera environ 1,7 tonne (soit cent fois moins) avec son canot de planches. Le pêcheur norvégien a une assurance, un régime de chômage, un salaire mensuel fixe (plus primes) et son épouse achète le poisson que consomme sa famille chaque semaine au supermarché du coin. Le paysan-pêcheur du Bas Shire a perdu sa femme, morte du VIH/sida l'année dernière, fait pousser du maïs sur 0,25 ha et pêche du poisson (sans permis) pendant

la basse saison en compagnie de son fils aîné (âgé de 12 ans). Avec ses quatre enfants, ils consomment environ 25% de ce qu'il capture chaque semaine. La richesse produite par la pêche norvégienne vaut plusieurs millions de dollars, efficacement et effectivement redistribués à la société par l'État norvégien sous la forme de services publics, d'enseignement, de santé, de pensions de retraite, etc. La richesse produite par la pêche du Bas Shire est nulle, mais les 5 kg de poisson ramenés à la maison par ce paysan chaque semaine constituent l'unique source de vitamine A pour ses quatre enfants et les 1000 kwachas que lui rapporte la vente du reste de ses poissons représente 35% de son revenu financier total de la semaine et lui permet de payer (en partie) les frais de scolarité de ses deux filles, ainsi que leurs médicaments antipaludéens pendant la saison des pluies.

## Conclusion

Le fait que la pêche ne produise aucune richesse (rente), comme c'est le cas dans le Bas Shire, mais aussi dans de nombreuses autres zones de pêche d'Afrique subsaharienne, ne signifie pas qu'elle n'a aucune valeur. En réduisant la valeur de la pêche à la rente, l'approche basée sur la richesse sous-estime gravement la contribution réelle de la pêche artisanale aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire de plusieurs millions de personnes en Afrique.

Si l'extraction de rentes et la production de richesse peut être un objectif légitime pour la pêche dans les pays industrialisés, où les conditions institutionnelles et de gouvernance sont mises en place pour assurer la création, l'interception et la redistribution de cette rente et où les bénéficiaires profitent à l'ensemble de la société (et pas seulement aux quelques acteurs restés actifs dans le secteur de la pêche), des

preuves empiriques montrent que le modèle basé sur la richesse n'est pas adapté à la grande majorité des activités de pêche artisanale dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique subsaharienne. Dans ces pays, l'absence de capacités et de ressources, ainsi que le contexte institutionnel privé et public faible, rendent très difficiles la création, puis la redistribution équitable, de cette rente. Dans ces conditions, le fait de compter sur la maximisation de la rente comme voie principale de réduction de la pauvreté semble très éloigné de la réalité vécue par les populations qui dépendent de la pêche dans ces pays. Ce que révèlent plutôt les données collectées sur le terrain, c'est que la principale contribution de la pêche artisanale dans les pays en voie de développement semble paradoxalement dépendre de l'accès semi-libre ou collectif des pêcheurs aux zones de pêche. Pour la grande majorité des ménages impliqués dans des activités de pêche dans ces pays (à temps plein, temporairement ou occasionnellement), la pêche et les activités connexes ne génèrent peut-être pas de grands retours économiques, mais elles aident à assurer leurs moyens de subsistance et les empêchent de s'enfoncer dans la misère. La littérature révèle l'importance de cette fonction de prévention de la pauvreté pour les populations pauvres et vulnérables, notamment dans les zones les plus reculées, où les possibilités d'emploi alternatives sont souvent rares et les programmes de sécurité sociale insignifiants ou inexistantes. Dans ces régions, la pêche joue un rôle crucial de «système de protection sociale» informel pour les personnes pauvres en ressources. Si ce système

disparaît, les autorités locales ou centrales devront compenser cette fonction par d'autres types d'aide sociale

## Références:

- Allison, E.H. and Ellis, F. (2001) 'The livelihoods approach and management of small-scale fisheries', *Marine Policy* 25: 377-388.
- Anon, 2010. The wealth generation opportunities of African fish resource (2010) A paper prepared for the Conference of African Ministers of Fisheries & Aquaculture (CAMFA), Banjul, the Gambia, 20-23 September 2010.
- CAMFA/2/2010, African Union, Addis Ababa, 8 p. [http://www.africanfisheries.org/doc\\_wealth\\_generation\\_opportunities\\_of\\_african\\_fish\\_resources\\_2010.pdf](http://www.africanfisheries.org/doc_wealth_generation_opportunities_of_african_fish_resources_2010.pdf)
- Béné C., Hersoug B. and Allison E.H., 2010. "Not by rent alone": analysing the pro-poor functions of small-scale fisheries in developing countries. *Development Policy Review* 28(3): 325-358
- Cunningham, S., Neiland, A.E., Arbuckle, M.A. and Bostock, T. (2009) 'Wealth-based Fisheries Management: Using Fisheries Wealth to Orchestrate Sound Fisheries Policy in Practice', *Marine Resource Economics* 24: 271-287
- Heck, S., Béné, C. and Reyes-Gaskin, R. (2007) 'Investing in African fisheries: building links to the Millennium Development Goals.', *Fish and Fisheries* 8(3): 211-226.
- Jul Larsen, E., Kolding, J., Overa, R., Nielsen, J.R., and van Zwieten, P. (2003) 'Management, co-management or no management? Major dilemmas in Southern African freshwater fisheries', *Food and Agriculture Organization FAO Fisheries Technical Paper* 426/1 & 2, Food and Agriculture Organization, Rome.
- Leal, D. (2010). Political economy of natural resource use: lessons for fisheries reform . Prepared for the Global Program on Fisheries (PROFISH) , Washington DC: Agriculture and Rural Development Department World Bank, 237 p.
- PAF, 2010. The PAF Philosophy. Partnership for African Fisheries <http://www.africanfisheries.org/philosophy.php>



### Remerciements :

Ce Point Info a été rédigé par **Christophe Bene** de **Future Agricultures Consortium**. **David Hughes** est le rédacteur en chef. Pour en savoir plus au sujet de cette série de Points Infos, visitez [www.future-agricultures.org](http://www.future-agricultures.org)

Future Agricultures Consortium vise à encourager un débat critique et un dialogue politique sur l'avenir de l'agriculture en Afrique. Le Consortium est un partenariat entre plusieurs organisations africaines et anglaises axées sur la recherche. Secrétariat de Future Agricultures Consortium, Université du Sussex, Brighton BN1 9RE, Royaume-Uni.

T +44 (0) 1273 915670 E [info@future-agricultures.org](mailto:info@future-agricultures.org)

*Future Agricultures invite les lecteurs à citer ou à reproduire ses documents dans leurs propres publications. En échange, Future Agricultures Consortium demande d'être cité en référence et de recevoir une copie de ladite publication.*

Funded By



Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du gouvernement britannique.